

CONCILIATION DE JUSTICE

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER

Concilier pour Réconcilier

La conciliation de justice concerne uniquement les litiges en matière civile
(Sont exclus les litiges d'état civil, du droit de la famille et conflits avec l'administration)

Les conflits concernés

- Relations entre bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Problèmes de copropriété
- Litiges entre commerçants
- Litiges entre personnes
- Litiges et troubles de voisinage
- Litiges relevant du droit rural
- Litiges en matière prud'homale

Saisir un conciliateur de justice sur le Canton de MAUGUIO

*Candillargues
Lansargues
Mudaison
Valergues*

*La-Grande-Motte
Mauguio-Carnon
Saint-Aunès*



Permanences de conciliation (sur rendez-vous uniquement)

La-Grande-Motte
CCAS Allée André Malreau

Mauguio-Carnon
France Services Bd de la Démocratie

Procédure simplifiée
par Internet



Philippe BOURGET

philippe.bourget@conciliateurdejustice.fr

Indiquez votre commune, décrivez brièvement votre litige
Vous recevrez un lien Internet pour compléter votre dossier en détail

Par courrier
formulaire Cerfa



Si vous ne disposez pas d'Internet, le formulaire Cerfa 15728*02
(demande de conciliation) est disponible au CCAS de La-Grande-Motte
et à France Services, avec une notice détaillée.

